
Adresse du conseil général de la commune de Loiselères (Seine-Inférieure) qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce l'envoi de l'argenterie de son église à la monnaie du département, lors de la séance du 7 pluviôse an II (26 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Loiselères (Seine-Inférieure) qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce l'envoi de l'argenterie de son église à la monnaie du département, lors de la séance du 7 pluviôse an II (26 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 669-670;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36924_t2_0669_0000_17

Fichier pdf généré le 15/05/2023

16

L'agent national provisoire du district de La Charité annonce que la vente des biens nationaux provenant des émigrés a eu lieu dans ce district le 30 nivôse : une partie estimée 33,576 liv., a été portée à 84,885 liv. Il félicite la Convention nationale sur ses immenses travaux, son courage imperturbable, et l'invite à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Charité-sur-Loire, 2 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La vente des biens nationaux provenant des émigrés a eu lieu dans le district de la Charité le 30 nivôse; ces biens estimés 33 576 l. ont été vendus 84 885 l.

Cette vente faite un jour de décade a été une vraie fête civique pour tous les braves sans-culottes de la campagne qui se sont empressés de joindre à leurs propriétés un petit lot de ces biens et de les porter au plus haut prix afin d'augmenter les indemnités dues à la nation pour les frais immenses qu'elle a été obligée de faire pour repousser cette horde d'émigrés qui menaçoient de porter le fer et le feu dans le sein de leur patrie.

Les derniers coups qui viennent de leur être portés sont l'effet de vos immenses travaux et de votre courage imperturbable.

Restez à votre poste, représentants du peuple et du haut de la Montagne où vous siégez, continuez de lancer la foudre sur tout ce qui reste d'ennemis à la liberté; de notre côté nous secondons vos efforts en remplissant les obligations qui nous sont imposées.

Nous allons continuer avec ardeur la vente des biens des émigrés et je suis assuré qu'elle se fera toujours avec le même avantage.»

LEBAULT.

17

La société populaire et républicaine de Bayeux fait à la patrie, pour sa défense contre les tyrans coalisés et bientôt anéantis, l'offrande d'un cavalier et d'un cheval tout équipé. Pleine de confiance dans ses moyens et d'admiration pour ses succès surprenans dans l'affermissement de la République, elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à l'époque où la France triomphera de tous ses ennemis (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoi au comité de salut public.

(1) P.V., XXX, 146. Mention dans *Mon.*, XIX, 312; *Débats*, n° 494, p. 81; *J. Fr.*, n° 490; *C. Eg.*, n° 527; *J. Sablier*, n° 1101; *M. U.*, XXXVI, 126.

(2) Bⁱⁿ, 8 pluv. (2^e suppl^t).

(3) C 291, pl. 931, p. 4.

(4) P.V., XXX, 146. Mention dans *Mon.*, XIX, 311; *J. Lois*, n° 486; *C. Eg.*, n° 527; *Débats*, n° 494, p. 81; *M. U.*, XXXVI, 126; *J. Fr.*, n° 490; *Mess. soir*, n° 527.

(5) Bⁱⁿ, 7 pluv. (2^e suppl^t).

18

Les membres du comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de Chambéry écrivent que dès long-temps ils applaudissent aux travaux et aux succès des montagnards de la Convention, et donnent le détail des dons patriotiques apportés à ce comité le 19 brumaire dernier, consistant en 4,662 liv. en assignats, 53 chemises, 5 paires de souliers, 2 paires de bas, une cuillère et une fourchette d'argent, un fusil et sa baïonnette, un habit et une veste uniformes, et 138 liv. de plomb en barre (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Chambéry, 30 niv. II. A la Conv.] (3)

« Citoyens,

Dès longtemps nous applaudissons aux travaux et aux succès des Montagnards de la Convention, et nous continuons à nous occuper avec zèle pour seconder leurs vues bienfaisantes. Nous vous remetton ci-joint la note des dons patriotiques apportés à ce Comité dès le 19 brumaire dernier. S. et F.»

[Suit la liste des dons, reproduite au P.V..]

GENOT (présid.), WILLEMENET (secrét.).

19

Le conseil général de la commune de Loiselères (4), département de la Seine-Inférieure, informe la Convention qu'il a envoyé à l'hôtel de la monnoie de son département toutes les argenteries de son église, pesant 4 marcs 1 gros, et tous les cuivres et fers; il a arrêté que la cloche restante dans cette commune sera incessamment portée à la fonderie; que la Convention nationale seroit félicitée sur ses travaux, ses grandes mesures révolutionnaires et invitée de rester à son poste (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Loiselères, 29 niv. II] (7)

« Citoyens,

Le Conseil général de la commune de Loiselères, vous informe qu'il a envoyé à l'hôtel de la Monnoie de ce département toutes les argenteries de son église, tel que calice, ciboire, soleil, patène, lesquelles se trouvent peser 4 marcs un gros, il a de même envoyé tous les cuivres et fers, tels que croix, chandeliers, etc.

De plus le conseil général a arrêté dans la séance de ce jour que la cloche restante dans cette commune sera incessamment envoyée à la fonderie.

Le dit Conseil général félicite la Convention sur ses travaux et applaudit aux grandes mesures révolutionnaires qu'elle a prise pour dé-

(1) P.V., XXX, 146. Mention dans *Mon.*, XIX, 311; *J. Fr.*, n° 490; *Débats*, n° 494, p. 81; *J. Perlet*, p. 457; *J. Sablier*, n° 1101; *J. Lois*, n° 486; *Mess. soir*, n° 527.

(2) Bⁱⁿ, 7 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) C 290, pl. 916, p. 27.

(4) District de Montvilliers, cant. de St Romain.

(5) P.V., XXX, 147.

(6) Bⁱⁿ, 7 pluv. (2^e suppl^t).

(7) C 290, pl. 916, p. 28.

jouer les conspirateurs et l'invite à rester à son poste.

Vive la République. Vive la Montagne. S. et F. »

DUVAL (*agent nat.*), BERTON (*off. mun.*), MORISSE (*off. mun.*), GRIEU (*maire*), FOUACHE (*notable*), LEGENDRE, DELINE, LEMARCHAND.

20

L'agent national du district de Cahors annonce que dans ces contrées l'empire de la raison a remplacé celui des préjugés et du fanatisme. Le comité de surveillance de cette commune a envoyé à la trésorerie nationale 1,227 marcs d'argenterie provenant des églises. Les citoyens de ce district se croiroient déshonorés, s'ils ne devenoient pas chacun propriétaire d'un fonds d'émigré. Une portion de terre, estimée 3,000 liv., a été vendue 16,000 livres (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cahors, 19 niv. II] (3)

« Citoyens représentants,

Dans ces contrées l'empire de la raison a remplacé celui des préjugés et du fanatisme, la religion y est adorée et le prêtre est détesté; les biens des émigrés sont l'objet de la convoitise générale. Un coin de terre estimé 3 000 l. a été vendu 16 000 l. un citoyen se croirait déshonoré, s'il ne devenait propriétaire d'un fonds d'émigré. Le Comité de surveillance de Cahors a envoyé 1 227 marcs d'argenterie à la Trésorerie nationale. Tous nos fédéralistes, feuillans, modérés, Vendéens et chevaliers du rosaire sont en réclusion, les sans-culottes en vedette sur nos Montagnes interdisent l'accès de notre district à l'engeance liberticide, et jugez si nous sommes arriérés en révolution, demain jour de décade je voulois procurer un délassement à mes concitoyens, en faisant émonder deux royalistes; mais l'éloignement des témoins ajourne le supplice de ces traîtres et nous nous consolerons de ce contre-temps dans le temple de la raison où un bon Montagnard doit plaider en faveur de la philosophie contre l'empirisme des prêtres et de tous les charlatans. »

LAGASQUIE (*agent nat.*).

21

L'agent national du district de Josselin annonce à la Convention nationale que le citoyen Champeaux, aîné, a déposé à l'administration les lettres d'avis et brevets qui lui avoient été délivrés sous l'odieux ancien régime, et que son district charge à la messagerie, au lieu de 15 marcs 7 onces d'argenterie, jadis bénite, 18 marcs 2 gros, pour les faire passer au creuset national (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoi au comité de liquidation.

(1) P.V., XXX, 147. Mention dans *J. Sablier*, n° 1101.

(2) Bⁱⁿ, 7 pluv. (2^e suppl^t).

(3) C 290, pl. 916, p. 29.

(4) P.V., XXX, 147.

(5) Bⁱⁿ, 7 pluv. (2^e suppl^t). Original daté du 29 niv. et signé J. M. A. Elie (C 360, doss. 3).

22

La commune de Houville (1), département de l'Eure, fait part qu'elle a nommé le citoyen Galopin fils, pour présenter à la Convention une lampe d'argent; elle demande l'abandon de l'église et du presbytère; le premier de ces édifices pour être transformé en temple de la raison et tenir les séances de la société populaire, et le second pour l'établissement de la Maison-Commune (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi au comité des domaines.

23

L'agent national de La Montagne, ci-devant Saint-Affrique, félicite la Convention nationale sur ses travaux, notamment sur la loi concernant l'organisation du gouvernement provisoire révolutionnaire: continuez, dit-il, législateurs à terrasser du haut de cette sainte montagne les traîtres, et ceux qui cherchent à ternir la gloire dont vous vous êtes couverts (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoi au comité de salut public.

24

Les membres de la société populaire de la commune du Puy, département de la Haute-Loire, félicitent la Convention nationale sur le gouvernement provisoire révolutionnaire, et lui en témoignent leur reconnaissance (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7), renvoi au comité de salut public.

25

L'administrateur provisoire des domaines nationaux fait passer copie d'une lettre que lui a écrite, le 12 nivôse, l'agent national du district de Bazas, de laquelle il résulte que le feu de la liberté embrase tous les cœurs dans ces contrées; qu'aux cris de *vive la République* et au chant de l'hymne de la liberté, les adjudications des biens des émigrés, qui d'abord n'avoient que doublé, se sont ensuite la plupart portées au triple (8).

Insertion au bulletin (9).

[Paris, 3 pluv. II] (10)

« Je joins ici, citoyen président, la copie d'une lettre qui m'a été adressée le 12 nivôse dernier par l'agent national du district de Bazas, département du Bec-d'Ambez.

(1) Distr. des Andelys.

(2) P.V., XXX, 148.

(3) Bⁱⁿ, 7 pluv. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XXX, 148.

(5) Bⁱⁿ, 7 pluv. (2^e suppl^t).

(6) P.V., XXX, 148. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 138; *Débats*, n° 494, p. 81; *J. Sablier*, n° 1101.

(7) Bⁱⁿ, 7 pluv.

(8) P.V., XXX, 148.

(9) Bⁱⁿ, 7 pluv. (1^{er} suppl^t).

(10) C 291, pl. 931, p. 5, 7.